



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 86089

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs exerçant dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, ces professionnels paramédicaux connaissent des problèmes spécifiques. Ils ont certes obtenu le droit de prescription du petit matériel, ce qui constitue une avancée importante pour leur recherche d'autonomie. Par contre, le dossier sur la démographie reste difficile à traiter. Ce secteur perd entre vingt et trente professionnels de santé par an sur le département, ce qui risque de créer un déficit de soins pour la population. Cet état de fait nécessite à la fois des mesures incitatives à l'installation des jeunes, mais aussi un travail de fond pour modifier l'image du département. Il lui demande donc quelles suggestions il compte reprendre à son compte pour pallier cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86089

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1490